



**BRABANT WALLON:
RETOUR AUX CITOYENS!**



Élections Provinciales 2018



CHANGER SINON DISPARAÎTRE



Les nombreuses évolutions institutionnelles et les transferts de compétences qui en ont résulté ont rendu presque illisible pour le citoyen le rôle de la Province, et forgé l'émergence d'un plaidoyer en faveur d'une réforme en profondeur de ce niveau de pouvoir. Si ce débat doit certes avoir lieu, c'est uniquement dans l'optique d'une action politique qui rencontre au plus près les intérêts des citoyens.

Car des évolutions internes au Brabant wallon ne permettent pas, à l'heure actuelle, de satisfaire à cette exigence pourtant fondamentale. Au premier rang d'entre elles, l'absence de dialogue avec les citoyens et les acteurs de notre territoire concernant les problématiques de logement, de mobilité, de sécurité ou d'environnement. C'est ensuite le manque de transparence, de plus en plus prégnant au sein des institutions provinciales, qui a continué à éteindre le débat démocratique en Brabant wallon.

Par ailleurs, aucune réelle supracommunalité ne semble développée aujourd'hui, alors qu'elle doit constituer le coeur de l'action provinciale. Dans un espace correspondant aux communes de Rixensart, Ottignies, Wavre, Court-Saint-Etienne et Mont-Saint-Guibert, 100.000 habitants vivent dans un rayon de 15km, ce qui correspond à une ville plus importante que Namur. Alors qu'une réelle gestion du territoire demanderait le développement de politiques supracommunales pour répondre aux défis communs de ces entités (mobilité, sport, environnement, etc.), il est indispensable que la Province endosse ce rôle de moteur de politiques cohérentes et de développement d'une vision d'avenir commune à l'ensemble du territoire.

Cette absence de supracommunalité côtoie une absence de vision. Vers où voulons-nous aller? Comment voulons-nous construire le Brabant wallon de demain? Deux exemples peuvent l'illustrer. Le premier est l'inachèvement du Plan de développement territorial, qui devait répondre au besoin criant de planification dans notre province, pour l'ensemble des citoyens. Le CDH avait d'ailleurs salué l'annonce d'un tel plan dès 2006. Mais il a vite déchanté, d'abord face au report du projet pendant 10 an-



nées, mais ensuite devant les résultats de ce qui s'est limité finalement à un simple recensement, sans aucune action supracommunale à long terme.

Le second exemple est sans doute la table ronde «Horizon BW 2020», mise en place en 2008 et destinée à réfléchir à l'avenir de la province en termes d'emploi, de développement économique et d'environnement. Alors que cette initiative semblait prometteuse, en réunissant un large panel d'acteurs provinciaux (élus, enseignants, fonctionnaires, présidents d'ASBL, directeurs d'entreprise, représentants des syndicats, etc.), elle n'a pas été achevée et n'a débouché sur aucune proposition concrète.

Toutefois, tout n'est pas noir dans le Brabant wallon et il serait injuste de prétendre le contraire. Nous voulons saluer le bon fonctionnement des écoles provinciales existantes, l'appui provincial aux communes dans les zones de secours, le financement des structures d'accueil de la petite enfance, ou encore le réseau cyclable points noeuds. Mais ces bons points sont cependant largement insuffisants. Il est dès lors temps de réveiller la Province du Brabant wallon, vouée à disparaître si elle ne se renouvelle pas. Non pas pour sauver une institution, mais bien pour apporter, ensemble, des réponses aux véritables préoccupations citoyennes.



LES 12 OBJECTIFS DU CDH



1. UNE DÉMOCRATIE PARTAGÉE



Plus qu'une intercommunale, la Province doit être un véritable lieu de rassemblement des forces vives. Elle doit incarner l'écoute et la participation citoyennes.

Mais avant toute possibilité de partage de la démocratie, il faut impérativement la retrouver dans son sens premier dès lors qu'elle semble aujourd'hui confisquée. Le Conseil provincial, qui rassemble les représentants directs des citoyens et qui doit incarner, par excellence, l'enceinte démocratique au niveau provincial, se voit depuis quelques années progressivement vidé de sa substance. Les débats se déplacent en effet vers des instances parallèles, à l'abri du regard des citoyens. Parmi celles-ci, le Conseil 27+1 réunit les députés provinciaux et les bourgmestres de la Province (les conseillers provinciaux n'y ayant qu'un rôle d'observateur). Il a pour premier objectif de mettre en œuvre les stratégies supracommunales décidées au sein du Conseil provincial. Ce Conseil 27+1 s'est cependant progressivement accaparé les dossiers importants, excluant de fait les élus provinciaux. Cette politique provoque une externalisation inacceptable du débat démocratique. Le CDH-BW a plusieurs fois souligné la véritable opération d'extinction du Conseil provincial qui a lieu, et qui le réduit à un rôle de chambre d'entérinement des décisions prises ailleurs. Une large réflexion doit avoir lieu pour repenser complètement la dynamique démocratique du Brabant wallon.

Par ailleurs, le fonctionnement même du 27+1 empêche aussi la province de jouer pleinement son rôle de moteur de la supracommunalité, puisqu'il se limite trop souvent à mettre en œuvre les demandes financières de chaque commune vis-à-vis de la Province. Or, la supracommunalité ne peut se résumer à cette seule fonction : elle doit avant tout être un moteur pour fédérer des communes voisines autour de projets communs qu'elles pourraient difficilement mener seules (piscines, infrastructures seniors, centres culturels, etc.). Dans ce contexte, la Province doit jouer un rôle moteur en tant qu'initiatrice, coordinatrice, aide logistique et financière.

Nous souhaitons dès lors **rendre au Conseil provincial son rôle de siège des débats et des décisions politiques**. Parallèlement, en lieu et place



du Conseil 27+1, nous proposons la **mise en place d'un Conseil se réunissant trois fois par an composé des élus provinciaux qui inviteraient les bourgmestres en tant qu'observateurs**. La logique, inversée, serait authentiquement démocratique, puisqu'elle placerait les représentants de la population au coeur du processus de dialogue. Ce conseil serait véritablement celui de l'opérationnalisation des politiques supracommunales.

Dans ce même souci de dialogue avec les élus communaux, nous proposons également la **mise en place de Conseils de communes**, réunions annuelles rassemblant la Province et les conseillers de communes regroupées sur base d'un découpage homogène. Ces Conseils de communes permettraient un dialogue réel et une connaissance des problématiques respectives.

Une telle participation doit aussi être mise en œuvre au niveau des corps intermédiaires, soit les partenaires économiques, sociaux, culturels et associatifs. Cette logique n'a jamais été véritablement concrétisée jusqu'ici. Le Plan de développement territorial, annoncé dans la Déclaration de Politique Provinciale en 2006 et réannoncé identiquement en 2012, est le symbole même d'une majorité qui agit sans consulter les acteurs concernés. Alors que nous avons réclamé, pour mener à bien ce vaste travail, la mise sur pied d'un comité de pilotage pluridisciplinaire composé d'experts, de représentants des partenaires institutionnels (Communes et Région), ainsi que d'élus provinciaux, presque aucun partenaire n'a été consulté. D'importantes lacunes ont dès lors été observées vu, par exemple, le manque de concertation des partenaires spécialisés. Pour améliorer cette situation, **nous proposons la mise en place d'un conseil « ProspectiveBW »**, qui rassemble ces acteurs au sein d'une structure permanente. La mise en commun de leurs connaissances, expertises et visions respectives ainsi que le dialogue qui en découlerait enrichiraient chacun dans sa réflexion stratégique et initieraient une cohérence d'action pour le développement futur du Brabant wallon.

Parallèlement au dialogue qui doit se mettre en place avec les élus locaux et les acteurs du Brabant wallon, c'est avec les citoyens eux-mêmes que doit se tisser un dialogue et un partage du processus démocratique. C'est la raison pour laquelle nous proposons de **rendre disponibles, sur le site internet de la Province, les dossiers qui sont à l'ordre du jour du Conseil provincial, les décisions et délibérations**. À l'image de ce qui se fait au Parlement de Wallonie, nous souhaitons également **que les citoyens puissent émettre leurs observations sur les dossiers du Conseil provincial**, les faire connaître à l'ensemble des élus, et même **introduire des pétitions** électroniques sur les sujets qui leur tiennent à coeur. Nous souhaitons **que les séances de commissions du Conseil soient ouvertes au public** et à la presse. Enfin, comme cela se fait au



niveau du Gouvernement wallon, **nous désirons contraindre les députés provinciaux à publier et rendre disponible en permanence, sur le site web, la liste des subsides qu'ils ont octroyés** et celle des associations qui en bénéficient.

Dans la même volonté de développement d'une **démocratie participative**, la Province peut agir par la mise sur pied de consultations ou de panels citoyens. Avec le développement des nouvelles technologies, les outils ne manquent pas. Il serait donc dommage de s'en priver et de ne pas faire de la vision provinciale une vision partagée, transparente et inclusive.

La meilleure façon d'amorcer une action répondant aux besoins des citoyens et des élus locaux est de connaître leurs attentes. C'est dans cette optique que nous proposons d'organiser, au lendemain des élections, une **grande consultation des Brabançons wallons**, tant des citoyens que des associations ou des élus locaux. Celle-ci prendrait concrètement forme via plusieurs canaux, qu'il s'agisse de réunions délocalisées, d'une plateforme internet, ou encore d'un sondage. Cette grande consultation permettrait aux élus provinciaux de prendre connaissance des besoins afin de hiérarchiser les priorités de l'action à entreprendre.



2. LE MILLION COOPÉRATIF



Une deuxième mesure permettant de rendre concrète cette participation citoyenne aux processus décisionnels consiste en la **mise en place du « million coopératif »**, budget extraordinaire annuel d'un million d'euros soumis à la créativité citoyenne! Il s'agirait donc de définir différents thèmes (mobilité, sécurité routière, environnement, enseignement, associatif, etc.) pour lesquels des comités de quartier ou des associations proposeraient différentes pistes d'investissement. Ces propositions se construiraient au sein d'un dialogue avec le Collège provincial. Tous les projets ainsi définis seraient ensuite soumis au Conseil provincial. Signalons que ce type d'initiative existe déjà et fonctionne bien au niveau communal, comme c'est le cas dans plusieurs communes de Wallonie.





3. LES CLÉS DU LOGEMENT



Au 20 mars 2017, l'IWEPS faisait état de 3.863 candidatures à un logement public recensées en Brabant wallon, alors que notre province ne comptait que 7.623 logements publics au 1er janvier 2016. Le besoin de logements publics est d'autant plus prégnant que les prix de l'immobilier en Brabant wallon sont prohibitifs: au premier semestre 2017, le prix médian des maisons y était de 285.000 euros, contre 159.000 en Wallonie. Afin de préserver la mixité sociale en Brabant wallon et permettre aux jeunes ménages d'y demeurer, il est indispensable d'agir sur plusieurs fronts.

Premièrement, nous désirons introduire l'**exemption de l'additionnel provincial au précompte immobilier pour le locatif social** (ce qui inclut les logements gérés par l'Agence immobilière sociale, par les Sociétés de logement de service public, par les Communes ainsi que par les CPAS). En plus de garantir aux propriétaires la perception du loyer et celle de retrouver à la fin du bail leur logement en bon état, ils auront dès lors droit à un troisième avantage: l'exemption fiscale.

Ensuite, pour aider les jeunes qui souhaitent s'installer en Brabant wallon malgré un prix moyen de l'immobilier élevé, nous souhaitons soutenir les **logements tremplin**. Ceux-ci permettent à des jeunes ménages (moins de 35 ans) de profiter d'un loyer modéré en échange, par après, d'une installation durable dans la province. Pour ces jeunes, nous proposons aussi que la Province **préfinance les droits d'enregistrement ainsi que le montant de la TVA**, permettant ainsi aux Brabançons wallons d'étaler dans le temps le coût, grâce à un prêt sur 10 ans. Cela n'affecterait pas le solde budgétaire de la Province. Car il s'agit de dépenses recensées comme octroi de crédit et prise de participation (OCP Code 8).

Par ailleurs, nous souhaitons **intensifier le rôle de la Régie foncière provinciale** par rapport à cette politique de prix du foncier, qui se concrétiserait soit par la vente de terrains équipés à prix modéré soit par la vente de logements à prix modéré. Le CDH sera particulièrement attentif aux résultats par rapport à l'objectif 1er de la Régie, qui est de diminuer (ou stabiliser) l'évolution des prix de l'immobilier résidentiel.

Enfin, la Province se doit de faire connaître et de **favoriser le développement et la promotion d'initiatives nouvelles**, telles que l'habitat kangourou (regroupant au sein d'un même bâtiment des logements pour jeunes et pour personnes âgées, permettant partage et entraide), l'ha-



bitat groupé, les logements de type Abbeyfield (habitats groupés pour seniors seuls mais en bonne santé), etc., qui apportent des solutions économiques, solidaires et conviviales à certains problèmes de logement.



4. DES QUARTIERS ZONE 30

En Brabant wallon, les statistiques concernant le nombre de véhicules particuliers sur nos routes font état d'une augmentation considérable de ce chiffre sur ces dernières années. Cette augmentation est d'ailleurs bien plus importante en Brabant wallon (+6,5% de voitures privées entre 2014 et 2016) qu'ailleurs en Wallonie (+3,2%). Selon les projections disponibles, cette croissance ne devrait en outre pas s'arrêter. Ce constat pose la question de la sécurité le long des routes, particulièrement dans nos villages et les centres de nos villes, tant des automobilistes que des piétons, cyclistes ou autre. Cette préoccupation, le CDH Brabant wallon l'insère dans un **plan « zone 30 »**. Par ce plan, la Province aurait, comme dans d'autres domaines, un rôle moteur d'étude, d'identification et de promotion de la mise en place, par les communes, de zones 30 dans les rues densément habitées et commerçantes de nos villes et villages. Ce plan va cependant plus loin que la seule question de la vitesse automobile ou du charroi lourd dans nos agglomérations, puisqu'il entend promouvoir également l'adoption d'une série de mesures visant à protéger les usagers, que ce soit l'installation de radars, le placement de ralentisseurs, l'aménagement de trottoirs, la sécurisation des lieux de traversées de voirie, l'utilisation de moyens de transport doux, etc.

Par ailleurs, la Province doit soutenir les communes dans **l'installation, en collaboration avec les zones de police, de caméras ANPR** (pour *Automatic Number Plate Recognition*, ou *Lecteur automatique de plaques d'immatriculation*), fixes ou mobiles. Celles-ci représentent une aide incontestable pour la police et permettent de lutter contre la criminalité tout en améliorant la sécurité routière.





5. VÉLOVE BW



Si la sécurisation de nos routes est une réponse fondamentale à l'évolution du besoin de mobilité dans notre province (au vu de son évolution démographique), il est indispensable et urgent de développer une véritable vision à court, moyen et long termes, ainsi qu'une stratégie audacieuse et réfléchie de l'avenir de la mobilité en Brabant wallon.

La majorité provinciale actuelle n'a pas pris en main cet important chantier. Alors que le Plan provincial de mobilité livrait ses conclusions en 2011, ni la majorité d'alors ni la majorité actuelle n'ont développé de politique ambitieuse. Une priorité serait aujourd'hui d'actualiser les conclusions de ce Plan provincial de mobilité et de les traduire dans un programme de priorités «mobilité 2030», à soumettre comme outil de référence à l'ensemble des parties prenantes de la mobilité (Commune, Région, etc.).

Parmi l'ensemble des solutions à la mobilité de demain, le CDH porte une ambition particulière: **consacrer le Brabant wallon comme première province cyclable de Wallonie**, dans un objectif d'utilisation fonctionnelle et quotidienne du vélo, à l'image de ce qui se fait ailleurs. La Province a mis en place un réseau cyclable à points noeuds qui constitue une belle avancée, visible et utile pour les cyclistes, et dont elle est d'ailleurs très fière. Cependant, ce réseau ne règle ni les problèmes liés à la pratique quotidienne et utilitaire du vélo (la plupart des tronçons ne sont pas en site propre et utilisent parfois des routes représentant un certain danger), ni les problèmes globaux de mobilité à l'échelle du Brabant wallon. **Le vélo doit devenir, pour chaque Brabançon wallon, une solution de mobilité réelle et sécurisée** pour faire ses courses, se rendre sur son lieu de travail, rejoindre une gare ou encore aller à l'école. Un audacieux Plan provincial de mobilité, que nous voulons enfin développer, doit dès lors y consacrer une large part, en identifiant des itinéraires reliant les lieux stratégiques et en proposant la création de pistes en site propre, sécurisées et éclairées. Si le Brabant wallon souffre de problèmes de mobilité croissants, il possède également des atouts de proximité, de densité et de géographie qui permettent de développer plus qu'ailleurs la pratique du vélo. Un bon exemple peut être trouvé tout près du Brabant wallon, en Flandre plus exactement, où cette pratique du vélo est depuis longtemps favorisée par de nombreux incitants et infrastructures propres. Qu'attendre dès lors pour s'y engager avec ambition? Tous y gagneraient en mobilité, en préservation de l'environnement, en santé et en convivialité.



Parallèlement à cette ambitieuse politique VéLoveBW, la Province doit endosser son rôle dans la **sensibilisation aux moyens de transport alternatifs à l'autosolisme** (3 voitures sur 4 ne comptent qu'une seule personne à bord en heure de pointe en Belgique), mais doit aussi **initier et soutenir des projets supracommunaux** de trottoirs sécurisés, de parkings de covoiturage, de lignes de bus locales. C'est en effet uniquement par l'intermodalité que nous pourrons régler la mobilité en Brabant wallon. Le futur Plan provincial de mobilité devra **permettre une articulation efficace entre systèmes de transport existants, modes de transport alternatifs (covoiturage, vélo, marche) et transports collectifs (bus ou trains)**. Dans ce même objectif, le CDH veut par ailleurs continuer à **mobiliser les forces provinciales pour obtenir la finalisation du chantier du RER, l'aménagement des gares et des parkings adjacents**. Ces trois éléments constitueront les éléments-clés d'une nouvelle mobilité en Brabant wallon.



6. UN BRABANT WALLON NATURE



Contrairement à la majorité actuelle, peu encline à prendre l'initiative en matière de protection de l'environnement, le CDH Brabant wallon veut porter cette question sur le devant de la scène politique, avec un message fort: notre environnement ne doit pas être vu comme un frein pour le développement de nos territoires, mais au contraire comme une richesse à préserver et une opportunité à saisir pour faire évoluer de nombreux secteurs (mobilité, énergie, emplois, gestion du territoire, etc.). Dans ce sens, nous voulons poser avec insistance les questions d'énergie, de préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air, des sols et de l'eau.

Le CDH Brabant wallon se bat depuis longtemps pour une prise en considération des enjeux environnementaux au niveau provincial. En 2015, il a déposé la proposition de résolution «PEP's BW 2050», dont les objectifs étaient de reconnaître le rôle des collectivités locales dans la lutte contre le réchauffement climatique, de fixer l'objectif ambitieux de neutralité énergétique à l'horizon 2050, ou encore de faire de la Province une force d'exemple et de sensibilisation dans ce combat. Elle devait aussi initier un partage des expériences, des bonnes pratiques et des données chiffrées auprès des autres acteurs et de la population. Après de multiples rebondissements et plusieurs incohérences de la part de la majorité provinciale, le texte n'a finalement pas été adopté par le Collège, ce qui représente là une importante occasion manquée pour la Province de se montrer



responsable et long-termiste. C'est la raison pour laquelle nous voulons porter **la réalisation d'un programme «PEP's BW 2050»**, soit une coordination par la Province de toutes les politiques d'économie d'énergie développées sur le territoire (par les autorités publiques, les citoyens, les associations, les entreprises, etc.), une sensibilisation autour de l'objectif de neutralité énergétique à atteindre, un encouragement par l'exemple des autorités provinciales elles-mêmes, etc. Il s'agit pour la Province d'aider les communes à devenir des territoires à énergie positive d'ici 2050.

La Province doit **se positionner en leader exemplaire** afin de crédibiliser la démarche. Cela passe d'abord par une rénovation des bâtiments dépendants de la Province en vue de diminuer leur consommation énergétique. Un autre objectif consiste à avoir un parc automobile 100% électrique et autosuffisant d'ici 10 ans. La Province peut également mettre à disposition certains espaces nécessaires, comme des toits de ses bâtiments, au développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, plusieurs dispositions doivent être prises par la Province concernant la préservation de la biodiversité, la qualité des sols, des eaux, de l'air et de notre environnement général. Nous pensons notamment à :

- > la mise sur pied d'actions de sensibilisation à **des pratiques agricoles diversifiées**, telles que l'agroécologie, et le soutien aux agriculteurs dans cette optique, par des formations ou la mise sur pied d'incitants ;
- > la sensibilisation du grand public à l'importance du **développement de pratiques écologiques**, via des événements ou des expositions itinérants ;
- > la **subsidiation et l'aménagement de « zones vertes »**, zones du plan de secteur préservées de toute urbanisation pour permettre un développement de la biodiversité (notamment en constituant des zones refuges pour la faune, en soutenant la plantation de fruitiers haute-tige, etc.) mais également l'expansion des eaux lors des crues.

Parallèlement à ces mesures, nous voulons que la Province renforce le contrôle des infractions environnementales par la **création de trois brigades de protection de l'environnement (BPE)**, réparties sur l'ensemble du territoire provincial. Ces brigades pourraient constater et verbaliser pour toutes les nuisances à la qualité de l'environnement (incivilités, dépôts clandestins, non-respect des normes du bruit, etc.).

Afin d'augmenter l'efficacité de ces brigades, nous proposons d'**instaurer un téléphone vert** permettant à tout citoyen de signaler de tels agissements.





7. UNE STRATÉGIE « PARA-PLUIE »



Au vu des récurrentes inondations qui touchent nos communes et l'ampleur des dégâts qui en découlent, l'action provinciale en matière de prévention des inondations, consistant en la gestion des cours d'eau de troisième catégorie ainsi que celle des bassins orages, semble aujourd'hui insuffisante. Une action plus audacieuse demande l'**élaboration d'une véritable stratégie « para-pluie »**. Dans ce cadre, la Province identifierait les zones à risque, renforcerait la coordination de l'action communale et viendrait en soutien de la réalisation des plans de prévention communaux, subventionnerait la construction des infrastructures nécessaires pour éviter les inondations, dont les bassins d'orage. Cela se ferait sous la responsabilité du Gouverneur.

Par ailleurs, une meilleure gestion des cours d'eau, dont l'entretien permet de prévenir les inondations, exige de **transférer aux Provinces la charge de l'entretien des cours d'eau non navigables de troisième catégorie**, reposant actuellement sur les communes.



8. UN SERVICE MIEUX-ÊTRE



Les questions sociales concernent tous les âges, mais également de nombreux aspects de nos vies. Le CDH Brabant wallon soutient une approche humaine et englobante de ces questions, qui ne laisse personne sur le côté. Cette politique « mieux-être » doit prioritairement regrouper les services aux seniors, l'accueil de la petite enfance, l'accompagnement du handicap, la création d'abris de nuit ainsi que la sécurité. Concernant les infrastructures que ces services exigent, nous voulons appliquer un principe simple: **l'égalité de traitement entre public, associatif et partenariats public-associatif**.

> **Seniors**. Vu l'évolution démographique en Brabant wallon, le défi du troisième âge constitue un défi majeur qui demande une prise en considération urgente. Dans cette optique, le CDH Brabant wallon se réjouit que la Province puisse aider les personnes âgées à rester chez elles si leur état de santé le leur permet. Il existe en effet déjà des aides



provinciales destinées à aider ces seniors. Cette **politique de maintien à domicile n'est cependant pas encore suffisante et doit être accentuée**. Par ailleurs, la politique d'aide aux seniors ne peut s'arrêter là. **Le CDH veut permettre aux seniors qui en ont besoin de pouvoir emménager en maison de repos, résidence-services ou autre, et cela à proximité de leur domicile** pour éviter toute forme de déracinement et d'isolement social. En Brabant wallon, ces infrastructures sont trop peu nombreuses (en 2015, il y avait en moyenne 220 lits en maison de repos ou maison de repos et de services pour 1000 habitants de plus de 80 ans, contre 255 sur l'ensemble de la Wallonie). Alors que la Province dispose de moyens largement suffisants pour aider à la réalisation de projets d'infrastructures d'accueil pour seniors, les budgets qui y sont consacrés vont en s'amenuisant d'année en année. Il faut toutefois signaler l'exception de 2017, puisque la Province a débloqué, cette année-là, un budget pour la création d'une maison de repos à Perwez, sous la houlette de la Commune, du CPAS et en partenariat avec une ASBL privée. L'aide provinciale se limite donc à un apport financier. Le CDH Brabant wallon demande **que la Province soit le moteur de projets d'infrastructures**, et puisse aider non seulement financièrement, mais également par la mise à disposition de son personnel et son expertise pour la constitution de dossiers, la réalisation d'études, les appels d'offres, notamment en partenariats public-associatif.

> **Petite enfance**. Partie prenante du défi démographique également, la question de la petite enfance demande une réponse forte et audacieuse. Aucun projet de parentalité porté par les jeunes couples brabançons wallons ne doit être entravé par la crainte de ne pas trouver une place pour leur enfant dans une structure d'accueil. Le taux de couverture en Brabant wallon est cependant actuellement supérieur à la moyenne wallonne, et force est de reconnaître une action provinciale déjà visible dans ce domaine. Ce taux de couverture se caractérise néanmoins par une forte disparité entre les communes de la province, fluctuant entre 20% et plus de 100%. Dans cette optique, nous proposons :

- > un soutien aux **accueillantes conventionnées** autant qu'aux structures d'accueil publiques et collectives;
- > une stricte égalité de traitement des pouvoirs organisateurs publics et associatifs dans l'éligibilité des aides aux **infrastructures d'accueil de la petite enfance**;
- > l'élargissement de la **couverture** en places d'accueil préscolaires;
- > la **gratuité de l'accueil** extrascolaire;



- > le développement des **haltes d'accueil d'urgence** ainsi que des solutions d'accueil pour les enfants porteurs de handicap ;
- > le développement des **services de garde d'enfants malades à domicile** ;
- > la promotion de **crèches d'entreprises** en collaboration avec InBW, responsable de la gestion des Zones d'Activité économique.

> **Handicap.** L'insertion des personnes en situation de handicap et l'accompagnement de leurs familles a toujours été une préoccupation majeure du CDH. Il est indispensable de prévoir un tel accompagnement à tous les âges de la vie, par l'**intégration de ces personnes dans les milieux ordinaires d'accueil d'enfants**, et en leur garantissant un **accès égalitaire aux activités** artistiques, culturelles, sportives, associatives. Cela passe aussi notamment par une **adaptation des infrastructures** (gares, services publics, etc.) et des transports publics. En ce qui concerne la vie professionnelle, la Province peut montrer l'exemple, en tant qu'employeur, en respectant les **conditions d'engagement** des personnes qui vivent une telle situation. La Province peut aussi promouvoir leur participation aux décisions collectives, notamment en mettant sur pied des conseils consultatifs de personnes atteintes de handicap. Enfin en matière d'enseignement, nous proposons la **création d'au moins une école d'enseignement spécialisé** supplémentaire, afin de répondre à un besoin bien insuffisamment satisfait.

> **Abris de nuit.** Un Brabant wallon « mieux-être », c'est aussi un Brabant wallon qui accompagne les plus défavorisés. Or, le Brabant wallon est la seule province à ne pas disposer d'abris de nuit. Si notre province est la province wallonne dans laquelle les revenus moyens sont les plus élevés, nous ne devons cependant pas oublier ceux qui sont oubliés par ces bons chiffres, et qui s'en trouvent dès lors d'autant plus marginalisés. Le CDH Brabant wallon propose que la Province **initie et accompagne financièrement la création d'un ou deux abris de nuit** (à Ottignies-Louvain-la-Neuve et à Nivelles). Encore une fois, il est indispensable que la Province cesse d'être passive en attendant que des communes et des CPAS déposent un projet, mais soit active aux côtés de ceux-ci !

> **Sécurité.** Les zones de secours manquent d'effectifs. Depuis la réforme de 2015 où les 250 services d'incendie belges ont laissé la place à 34 zones de secours, les commandants des zones wallonnes ont plusieurs fois interpellé les autorités pour pointer le manque criant d'effectifs pour les interventions. Cela fait notamment suite à un manque de financement et de candidats en raison des nouvelles dispositions. Dans cette optique, **la Province doit pérenniser son intervention financière de 3 millions d'euros pour les zones de secours.**





9. UN TRAIT D'UNION SOLIDAIRE



Le CDH s'est toujours soucié de la qualité des liens sociaux au sein d'une société, d'une communauté, d'un territoire. Plusieurs éléments peuvent renforcer et dynamiser ces liens, rendre un territoire convivial. Nous pensons particulièrement aux associations, à la vie culturelle, à l'éducation permanente, ou encore au sport. Dans ce domaine, la Province ne doit pas organiser, mais bien accompagner, subventionner, favoriser. Elle doit jouer son rôle de pouvoir subsidiant et contrôlant, devenir un véritable « trait d'union » entre les associations, les citoyens et les initiatives.

> **Associations.** Le secteur associatif foisonne de projets et de diversité. Il structure la vie locale et permet à chacun de s'y intégrer naturellement. À son niveau, la Province doit donc soutenir le monde associatif, sans chercher à influencer sur le contenu de son action. De natures extrêmement diverses, les associations n'ont pas toutes les mêmes moyens, financiers et humains. La Province doit pouvoir aider les plus modestes d'entre elles et celles qui se constituent en créant une **« maison des associations »**, qui prendrait la forme d'un point de contact de type « guichet unique » pour toutes les asbl de la province. Elle offrira des aides de différents types. D'abord en mettant sur pied un service **« LocaBW », organisant la location et le prêt gratuit de matériels et de locaux. Ce prêt doit en effet être renforcé, et inclure un service de transport de ce matériel pour les associations.** « LocaBW » doit pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de matériel dans les communes, ce qui est actuellement loin d'être assuré. Mais il s'agira aussi, par ce point de contact, de faire bénéficier les associations de compétences et de savoir-faire utiles dans leur fonctionnement: aide juridique et administrative, aide à la gestion, accompagnement pour déposer une demande de subside ou demander une autorisation, etc. Cette « maison des associations » pourra également coordonner des formations pour les asbl qui en sont demandeuses. Elle respectera et promouvra la **Charte associative**, notamment afin de garantir son indépendance et son impartialité à l'égard des mouvements politiques et philosophiques.

> **Sport.** Parmi les associations, les clubs sportifs jouissent d'une vitalité importante, qui traduit une demande toujours plus forte envers la pratique sportive. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles par exemple, on recensait 639.000 personnes affiliées à un club reconnu en 2014, chiffre en hausse constante depuis 2010. La pratique sportive constitue non seulement une source d'épanouissement personnel, un outil de prévention en matière de santé mais aussi d'intégration sociale.



Dans ce domaine, la Province doit jouer un **rôle de sensibilisation, d'information et de coordination de l'offre sportive**, mais doit aussi pouvoir **intervenir dans le développement d'infrastructures à dimension provinciale, voire régionale**, qui sont trop lourdes financièrement pour les communes et qui ont un intérêt supracommunal.

> **Culture**. Le Brabant wallon dispose d'une offre culturelle riche et dynamique, souvent due aux initiatives d'associations volontaires, mais répartie de manière inégale. Par exemple, seules 12 communes sur 27 disposent sur leur territoire d'un centre culturel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces initiatives culturelles, vecteur de diffusion des arts et du folklore local, se doivent d'être renforcées au niveau provincial. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'**augmentation de la dotation provinciale** qui est de 8000 euros par centre culturel depuis plusieurs années, ainsi que l'augmentation des crédits dévolus à l'associatif et à l'éducation permanente. L'éducation permanente ne bénéficiant en effet plus que d'un soutien via des appels à projets, **doit retrouver un soutien structurel**.

Le domaine culturel comme le domaine sportif peuvent également se décliner sous la forme d'activités para-scolaires et extra-scolaires. Celles-ci constituent une place de plus en plus importante dans la vie des familles. Mais ces activités, et les déplacements qu'elles supposent parfois, font de l'agenda quotidien des familles une équation compliquée. La Province peut jouer un double rôle en la matière. D'abord en aidant à **coordonner l'action des communes et des établissements**. Les coordinateurs Accueil Temps Libre (ATL), engagés par les communes (23 communes en Brabant wallon coordonnent cet accueil) et agréés par l'ONE organisent des activités encadrées en dehors du temps scolaire pour les enfants de 2,5 à 12 ans. Le Brabant wallon peut aller encore plus loin dans cette promotion et cette coordination, notamment en mettant à disposition des locaux, en dispensant des formations et en organisant des échanges de bonnes pratiques. Elle peut également **apporter des moyens tant financiers que matériels pour offrir plus de variété et de qualité dans les activités proposées aux enfants**, par exemple grâce à la collaboration avec des associations ou clubs existants, qui proposent souvent une offre de qualité. La Province peut, dans ce domaine, lancer elle-même des appels d'offres pour des activités ou compléter l'action des communes et des établissements par un financement supplémentaire.

Enfin, en termes d'action sociale, la Province doit organiser et implémenter une **intégration de l'ISBW au sein des services provinciaux**. Étant donné que la Province compense régulièrement le déficit financier de l'ISBW, malgré la grande qualité de sa gestion, une telle intégration se justifie amplement.





10. DES ÉCOLES D'EXPERTISE



La gestion de l'enseignement constitue une part importante du budget provincial. Nous nous en réjouissons, tant la garantie d'un enseignement de qualité est un aspect fondamental pour l'avenir de nos jeunes. Pour autant, l'enseignement provincial du Brabant wallon ne répond pas à toutes les attentes, vu les évolutions démographiques et économiques importantes. C'est pourquoi nous voulons avancer sur plusieurs des aspects de cet enseignement.

Premièrement, il faut favoriser le développement technologique de notre enseignement par la **création d'un Centre de Technologies avancées (CTA)**, structure reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces centres mettent à disposition des élèves, des enseignants et des écoles secondaires supérieures et de promotion sociale, tous réseaux scolaires confondus, ainsi que des centres de formation professionnelle, du matériel de pointe. Celui-ci sera particulièrement bénéfique aux élèves de l'enseignement technique et professionnel.

Parallèlement à la construction d'un tel centre, nous proposons de mener une réflexion à propos de la **création d'une école de codage en Brabant wallon**, à l'instar de l'«école 19» qui a vu le jour à Bruxelles en avril dernier. Elle s'adresserait à un public âgé de 18 à 30 ans sans diplôme de supérieur. La création de cette école répond à un besoin de plus en plus important de former les jeunes à la programmation de sites web et d'applications mobiles. La philosophie mise en place est basée sur la participation des étudiants, la collaboration entre pairs, puisqu'il n'y a pas de professeurs pour dispenser la matière. Il s'agit d'un auto-apprentissage par projets.

Ensuite, en termes d'enseignement linguistique, la proximité du Brabant wallon avec la Région flamande, et les liens tant économiques, professionnels, familiaux que de loisirs avec nos voisins néerlandophones demandent davantage d'ambition.

La Province peut y répondre en étant proactive dans la promotion du bilinguisme à l'école, qu'il soit français-néerlandais et/ou français-anglais. C'est la raison pour laquelle **nous proposons qu'elle organise d'une part des échanges avec des écoles flamandes, et d'autre part l'immersion dans les écoles provinciales**. Des bourses d'échange linguistiques pour les élèves des écoles techniques et professionnelles devront également être prévues, en complément de ce qui existe pour les rhétos au niveau wallon.



Plus largement, l'évolution démographique du Brabant wallon pose la question plus générale du besoin important d'écoles. En 2014, un nouvel établissement secondaire a vu le jour à Perwez, que la Province, pour des raisons purement politiques, a tenté de combattre. Aujourd'hui, vu le succès de cette nouvelle école, plus personne ne conteste son utilité. La même situation s'est présentée dans le secteur de Genappe/Villers-la-Ville. Alors que l'offre scolaire y est largement insuffisante, la Province aurait dû prendre l'initiative pour répondre au défi démographique. Deux projets sont aujourd'hui sur les rails à Genappe, les deux sont en voie de concrétisation, mais aucun n'associe la Province. Nous demandons dès lors **plus de proactivité en termes de réponse aux besoins**, notamment dans la région d'Orp-Jauche dont le manque d'offre scolaire a été pointé par le cadastre du Plan de développement territorial.

Il est également nécessaire, vu les besoins importants en main-d'oeuvre pour toute une série de métiers techniques, **que la Province soutienne davantage l'enseignement qualifiant en investissant dans celui-ci, en particulier en matière d'équipements et de matériels permettant un apprentissage adapté.**

Parallèlement, il convient d'**informer jeunes, étudiants et chômeurs sur les métiers en pénurie** dans la province. Les salons d'orientation ou «salons métiers» existants constituent un moyen de promouvoir l'enseignement qualifiant. Nous proposons dès lors que la Province puisse coordonner et promouvoir ces salons



11. UNE INNOVATION D'AVANCE



Le Brabant wallon est, concernant la présence d'entreprise, l'innovation et le dynamisme économique, un moteur pour la Wallonie. Cette réalité est permise par la présence d'une université dynamique et ambitieuse ainsi que par celle de nombreuses entreprises internationales et de start-ups, souvent en interaction avec les milieux académiques. La Province ne doit pas pour autant se satisfaire de cette situation, mais continuer à l'améliorer. C'est la raison pour laquelle nous devons préalablement **nous doter d'un Contrat de développement territorial** à même de poser des diagnostics et de proposer une vision et des lignes directrices pour l'aménagement du territoire provincial, en vue de disposer d'un maillage économique cohérent et performant.



Ensuite, le Brabant wallon doit être un partenaire fort de l'UCL, afin de donner les moyens à l'Université de grandir au sein de notre région, mais aussi d'étendre ses relations et ses interactions à l'international. Cette action peut se concrétiser par la tenue d'un **dialogue régulier entre les autorités universitaires et provinciales**, pour évaluer les besoins respectifs en termes de terrains disponibles mais aussi d'infrastructures (mobilité, sport, parcs économiques). Une réelle symbiose entre les deux entités ne peut être que bénéfique à tous, et en premier lieu aux jeunes Brabançons wallons et, plus largement, aux jeunes Wallons.

Par ailleurs, pour maintenir et développer son dynamisme économique face aux nouveaux défis technologiques et de communication, la Province doit accompagner les communes dans la transition numérique, qui nous impacte tous. Non maîtrisés, ces outils peuvent être facteurs d'exclusion tant des zones non connectées que de personnes ne maîtrisant pas ces outils. Le CDH a déjà résolument œuvré pour la suppression des zones blanches en Wallonie, afin de permettre à tous de bénéficier d'un accès internet et mobile. Ce volontarisme politique doit se retrouver au niveau de l'action provinciale. À cette fin, **le Brabant wallon doit se doter d'une maison du numérique**. Organisme de référence, celle-ci **sensibilisera et accompagnera toutes les communes pour intégrer les nouveaux outils numériques** voire à devenir des smartcities. Les nouvelles technologies constituent en effet un domaine où la mutualisation des moyens est particulièrement nécessaire. Celle-ci doit se faire au niveau provincial, en collaboration avec la Région, afin que les compétences soient mises à la disposition de toutes les communes et de leurs habitants. Cette maison du numérique offrirait toute information sur les opportunités de la transition numérique ainsi que des formations pour les citoyens et les entreprises. Pour ces dernières, un accent particulier sera mis sur l'utilisation des nouvelles technologies dans le fonctionnement interne, la vente à distance ainsi que la visibilité sur internet. L'objectif prioritaire de cette maison du numérique sera de réduire la « fracture numérique », en permettant à celles et ceux qui ne maîtrisent pas ou peu ces outils d'en tirer pleinement parti, notamment via des formations et des sensibilisations.

Au niveau économique, le tourisme peut également constituer une activité profitable à tous. Dans ce sens, la Province doit mettre en œuvre un **plan ambitieux de valorisation touristique du Brabant wallon**, qui vise tant les particuliers belges et étrangers que le tourisme d'affaires. La présence d'entreprise ou de centres de recherche (notamment à Louvain-la-Neuve) représente un potentiel de visiteurs important, qui doit pouvoir être exploité.





12. COURT-CIRCUIT



Les chiffres de l'économie et de l'emploi en Brabant wallon sont généralement bons (seule province wallonne au PIB supérieur à la moyenne belge, taux d'emploi de 61,7% en Brabant wallon contre 57,1% en Wallonie), en bonne partie grâce à l'activité des grandes entreprises et des parcs d'activité économique. Il est néanmoins du devoir de la Province de soutenir l'activité plus locale, ainsi que le développement d'une économie durable, basée sur les circuits-courts. Nous voulons en effet agir dans le sens inverse d'une standardisation néfaste tant pour les citoyens que pour les petits producteurs et l'environnement.

Ainsi, le CDH Brabant wallon veut particulièrement mettre en lumière la problématique des **commerces de proximité**, qui sont en déclin dans l'ensemble de la Belgique, comme dans de nombreux pays européens. En Wallonie, le taux de cellules vides est par exemple passé de 14,8% en 2010 à 17% en 2015. Les villes et villages du Brabant wallon connaissent ce même phénomène. Le commerce de proximité joue pourtant un rôle important dans notre société, tant pour chaque citoyen que pour les commerçants eux-mêmes. Il est en effet garant d'un service et d'un conseil personnalisé, mais aussi porteur d'un lien de confiance. Par sa proximité avec les noyaux habités et les petits producteurs, il permet le recours à une mobilité alternative à la voiture et joue un rôle dans le développement des circuits courts. Enfin, en maintenant une réelle vitalité dans nos agglomérations, le commerçant de proximité joue pleinement son rôle sociétal, car il participe à un sentiment de sécurité, il permet les échanges et il assure un lien social pour tous les citoyens. Il est dès lors **urgent d'agir de façon globale pour redynamiser nos centres-villes et centres-villages, et avec eux le commerce de proximité.**

Dans cette optique et comme dans de nombreux secteurs, la Province peut jouer un rôle de coordination et de sensibilisation des différents acteurs. En permettant aux petits commerces de se différencier par la vente de produits locaux, leur intérêt sera renforcé. Nous demandons donc à la Province **un renforcement du soutien et de la sensibilisation au développement des circuits-courts**, déjà engagée avec la plateforme «Made in BW». Nous souhaitons également un soutien à la création, puis la promotion, de **monnaies locales complémentaires et/ou de chèques commerces locaux**. Dans cette perspective de développement des circuits-courts et de valorisation des produits locaux, la Province doit également se fixer l'objectif d'**offrir des repas sur base de produits locaux dans toutes les écoles, crèches, hôpitaux et cantines d'institu-**



tions provinciales. Elle doit informer ces structures des avantages et des possibilités d'une telle formule, et les encourager à franchir le pas.

La création de petites productions locales de maraîchage passe aussi par la **mise sur pied d'une Banque foncière bio**, qui puisse mettre à disposition des jeunes qui souhaitent se lancer dans cette filière des terrains à loyer modéré.

Parallèlement aux petits commerçants, l'ensemble des **indépendants** doivent être accompagnés et soutenus par la Province dans leur activité. Concrètement, ce soutien peut se traduire par l'**organisation d'une centralisation de l'ensemble des informations dont un indépendant peut avoir besoin** (renvoyant le cas échéant aux services communaux ou régionaux compétents), et une mise en contact des acteurs économiques.

La transformation de notre **économie linéaire** en une économie circulaire doit aussi constituer un objectif pour lequel la Province a un rôle à jouer. Ce type d'économie, basé sur une éco-conception des produits, une économie de la fonctionnalité et la réutilisation cyclique des ressources, représente une véritable opportunité de transformation pour nos entreprises. Dans ce secteur aussi, la Province peut et doit jouer un rôle de **promotion, d'information, de coordination des acteurs** à un niveau supracommunal, en lien avec les Investis wallons et l'InBW.



Conclusion : Retour aux citoyens

Le Brabant wallon est un territoire à haut potentiel. Il est riche d'une position géographique et logistique centrale dans notre pays. Il est riche de sa proximité avec des Régions voisines, de la présence sur son territoire d'acteurs importants du développement économique, technologique et académique régional et international. Il est riche aussi de ses citoyens, de nombreuses associations et d'initiatives dynamiques qui, au jour le jour, créent du lien et contribuent à rendre notre société meilleure et plus conviviale. Ces richesses créent une force d'attraction importante, qui se vérifie dans les chiffres, à commencer par ceux qui pointent une croissance démographique importante.

Le développement du Brabant wallon est cependant porteur de nombreux défis. Nous voulons parler de problèmes de logement, de mobilité, de sécurité, d'environnement, d'enseignement, etc. Ces défis constituent des préoccupations quotidiennes pour nombre de citoyens du Brabant wallon, et pas seulement pour les « oubliés » des bons chiffres.

Ces défis demandent une réponse politique à la hauteur des enjeux qu'ils représentent, souvent absente aujourd'hui. Mais au-delà de ce constat, les carences démocratiques du fonctionnement actuel de la Province demandent une réorientation complète du fonctionnement des institutions provinciales. Le débat politique n'existe pratiquement plus aujourd'hui en Brabant wallon, suite à des choix non concertés et sans vision prospective.

Le CDH n'a jamais été au pouvoir et ne s'est donc jamais compromis dans des choix qui sont aujourd'hui très discutés et très discutables. Il a toujours constitué en Brabant wallon une force d'opposition constructive, sans qui ces errements démocratiques ne seraient sans doute pas dénoncés avec autant de vigueur. Il veut aujourd'hui porter avec conviction des propositions qui doivent, dans un premier temps, permettre aux institutions provinciales de se ressaisir, en cultivant une véritable démocratie participative. Notre but est le retour aux citoyens pour les écouter, connaître leurs besoins et réaliser leurs suggestions. Celles-ci seront accompagnées d'une consultation des acteurs et des élus. Ces propositions ambitionnent d'apporter des réponses aux nombreuses inquiétudes et préoccupations de tous ceux qui, tous les jours, font le Brabant wallon.

